

## RECOMMANDATIONS TRÈS IMPORTANTES

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au Receveur des Douanes du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de **vente** du navire l'acte de francisation doit impérativement (art. 231 du code des douanes) être rapporté au Receveur des Douanes du port d'attache du navire dans le délai d'un mois à compter de la vente, accompagné de l'acte de vente visé par le service des Affaires Maritimes.

L'acheteur doit, simultanément, afin de faire établir l'acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même Receveur des Douanes deux photographies d'identité, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), une photocopie d'une justification du domicile actuel (quittance ou facture de moins de 6 mois), un relevé d'identité bancaire.

**A défaut d'accomplissement de ces formalités – appelées mutation en douane – le vendeur reste à l'égard des tiers malgré l'acte de vente, le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de navigation continuera à lui être réclamé.**

La vente d'un navire à un **acheteur étranger** doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au Receveur des Douanes ainsi qu'à la souscription d'une déclaration réglementaire d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, dans votre intérêt, rapprochez-vous du Receveur des Douanes du port d'attache de votre navire qui vous fournira tous renseignements utiles.

**RECETTE DES DOUANES DE VANNES**  
24, Avenue Gortran Ebranven  
C.P. 3727 - 56037 VANNES CEDEX  
TEL 02 97 01 36 00 - Fax 02 97 01 36 09



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ACTE DE FRANCISATION

N° CI 988-4630-J

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

LE MINISTRE DU BUDGET

déclare que le Turcoteur ACAPELLA

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Vannes, Paris, le 15 mai 2006

Par délégation du Ministre du Budget,

P Le Directeur général des Douanes,



# CARACTÉRISTIQUES

## BATEAU

Type du navire : Trimaran  
Noms antérieurs : .....  
Série : ..... N° de série : .....  
Nom et adresse du constructeur : CHARLIE CAPTE - Trinité s/mer  
Pays et année de construction : Faite en 2006  
Matériau de construction : Polyester  
Pavillon antérieur : ..... Importé de : .....  
Bureau d'importation : ..... Date : .....  
Mode de propulsion : Voiles et moteur  
Signal distinctif : .....  
Jaugeage :  
certificat établi à ..... le .....  
ou, certificat de jauge-type n° .....  
nombre de mâts : un nombre de ponts : .....  
longueur de signalement : ..... mètres  
plus grande largeur extérieure : 8,54 mètres  
hauteur au milieu du navire (creux) : ..... mètres  
ou, pourtour : ..... mètres  
volume de la coque : ..... tonneaux  
constructions supérieures : ..... tonneaux  
jauge brute : ..... tonneaux  
déductions : ..... tonneaux  
jauge nette : ..... tonneaux

## MOTEUR

Marque : Volvo Type : H.B  
Puissance : 13 CV réels  
3,91 CV administratifs  
Carburant : gas oil

## ASSURANCE

Société : .....  
N° du contrat : .....

Renseignements complémentaires :

..... moteur de secours, longueur